



**Direction Générale des  
Services**

Direction des Bâtiments, des Moyens  
Généraux et du Patrimoine

Service Patrimoine Immobilier

Affaire suivie par : Marie-Elise Martel  
Poste: 82.74

**2011-CP-3969**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du vendredi 9 décembre 2011**

**AVENANT N°1 À LA CONVENTION DU 10 FÉVRIER 2004  
RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DE LA COMMUNE DE  
MONTFORT L'AMAURY D'UN BUREAU SUPPLÉMENTAIRE DANS  
L'IMMEUBLE DU 17, PLACE BRAULT À MONTFORT L'AMAURY**

<b>Politique sectorielle</b>	<b>Moyens Généraux</b>
<b>Secteur d'intervention</b>	<b>Administration Collectivité</b>
<b>Programme</b>	<b>Bâtiments sociaux – Moyens Généraux</b>

Le présent rapport a pour objet de faire approuver par la Commission Permanente un avenant n°1 à la convention du 10 février 2004 passée entre le Département et la commune de Montfort l'Amaury et concernant la mise à disposition d'un bureau pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de cette commune dans le bâtiment du 17 place Brault à Montfort l'Amaury.  
L'avenant susvisé a pour but de mettre à la disposition de la commune susvisée un bureau supplémentaire pour regrouper les services du CCAS.

Par délibération du 18 juin 2004, la présente Assemblée m'a autorisé à signer la convention de location conclue entre le Département et la commune de Montfort l'Amaury ayant pour but de mettre à la disposition de celle-ci un bureau situé dans l'immeuble du 17 place Brault à Montfort l'Amaury qui abrite la direction du Territoire Centre Yvelines et le secteur d'action sociale de Montfort l'Amaury.

Ce bureau est situé au rez-de-chaussée de l'immeuble susvisé et occupe une superficie de 11,60m<sup>2</sup>. Il accueille des services du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le CCAS, établissement public administratif rattaché à la commune de Montfort l'Amaury, anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et les différents organismes privés.

Il est composé de trois pôles d'intervention auprès de la population : le service des aides ménagères, le portage des repas et le bureau de l'emploi.

M. le maire de Montfort l'Amaury souhaite procéder à une réorganisation de cette structure avec pour objectif d'accroître son rôle en tant qu'acteur du développement social local en :

- garantissant l'accès aux droits de tous,
- favorisant la mixité sociale,
- favorisant le partenariat et le travail en réseau,
- plaçant l'usager en tant qu'acteur du développement social,
- innovant en s'appuyant sur les ressources et les besoins locaux.

Dans ce cadre, M. le maire de Montfort l'Amaury a sollicité auprès du Département, la possibilité de disposer d'un bureau supplémentaire dans l'immeuble du 17, place Brault afin d'y regrouper les services du CCAS dont une partie est toujours localisée à l'Hôtel de Ville.

Ce regroupement permettra d'améliorer le service rendu aux habitants de la commune en rapprochant notamment la totalité du CCAS des services sociaux départementaux ce qui simplifiera et centralisera les démarches, et permettra une meilleure gestion du personnel communal en optimisant ses compétences.

Afin que cet élu puisse mener à bien son projet, je suis amené à revenir devant votre Assemblée pour lui proposer d'approuver un avenant n°1 à la convention susvisée. Dans ce cadre, la commune de Montfort l'Amaury disposera d'un bureau supplémentaire de 14,90 m<sup>2</sup> toujours situé au rez-de-chaussée de cet immeuble.

Cet avenant est conclu à compter de la date de sa notification. En ce qui concerne les modalités financières, je vous indique que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour le loyer. Cependant, la commune remboursera annuellement au Département sa quote-part des charges afférentes aux locaux, au prorata des surfaces occupées soit 26,50 m<sup>2</sup> sur 730 m<sup>2</sup> de surface utile totale du bâtiment.

Ces charges comprennent la fourniture des fluides et le nettoyage des locaux. Il est précisé que la commune a souscrit directement les abonnements nécessaires au téléphone et à l'informatique.

Cet avenant a reçu l'accord de la Direction des Territoires d'Action Sociale dont les services occupent l'immeuble susvisé.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante.